

**Inauguration du centre aquatique intercommunal CASEO
Bernard Lefebvre à Louviers
20 février 2014 - 18h00**

Monsieur le député,
Messieurs les sénateurs,
Monsieur le président du conseil régional,
Monsieur le président de la communauté d'agglomération,
Monsieur le président de la fédération française de natation,
Mesdames et messieurs les élus,

C'est avec beaucoup de plaisir que je participe ce soir à cette inauguration du centre aquatique intercommunal de la CASE.

Ce moment symbolique vient en effet couronner les efforts déployés depuis plusieurs années par les élus avec l'appui des services de l'Etat pour doter le territoire de la CASE qui compte près de 70 000 habitants d'un équipement public moderne.

1) **Le centre aquatique, un équipement public structurant à l'échelle de l'agglomération**

La ville de Louviers disposait d'une piscine construite en 1976. Malgré une bonne gestion et un bon entretien de l'équipement, des signes de vétusté sont apparus tant sur la structure du bâtiment que sur les installations techniques.

Autant d'arguments qui ont motivé le choix de la CASE de se doter d'un équipement moderne à vocation intercommunale, mieux adapté au développement de la pratique sportive et à l'apprentissage de la natation par les jeunes scolarisés.

La construction d'un nouvel espace nautique fut plébiscitée. Il est évident que les besoins du grand public ont fortement évolué depuis une dizaine d'années avec les créations de piscines "sports loisirs" qui s'adressent à toute la famille avec en plus des bassins sportifs, des zones récréatives et des centres de remise en forme.

L'Etat ne pouvait qu'encourager ce projet, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et de meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite.

2) Un accompagnement financier de l'Etat pour encourager la pratique sportive et l'accessibilité de tous les publics

Cette opération, inscrite au contrat d'agglomération 2011-2013, en plus de la participation de la région Haute-Normandie et du conseil général, a bénéficié de financements de l'Etat et des fonds européens à hauteur de 6%:

- Centre national de développement du sport : 1 100 000€
- FEDER : 218 000 €

Ces fonds CNDS sont réservés à la réalisation d'équipements sportifs d'envergure. **Rares d'ailleurs sont les projets en Haute-Normandie à avoir pu bénéficier d'un montant**

aussi significatif, signe de l'engagement de l'Etat à soutenir ce projet.

Car ce projet a une dimension sportive essentielle : faut-il le rappeler, ce nouveau centre dispose d'un bassin olympique de 50m, **équipement unique à l'échelle du département** qui compte 19 piscines.

L'obtention de cette subvention ne fut d'ailleurs pas chose aisée. Il nous a fallu défendre notre dossier auprès de la fédération nationale de natation. Je ne peux être que satisfait du travail accompli par la DDCS de l'Eure qui vous a pleinement accompagné dans cette démarche.

Au delà du subventionnement d'équipements, c'est l'occasion pour moi de rappeler que l'Etat soutient à travers le CNDS le **développement de la pratique sportive** par le soutien aux associations locales affiliées à des fédérations sportives agréées : clubs, comités départementaux et ligues régionales.

Dans l'Eure, le CNDS apporte un soutien financier à des associations sportives pour près de **670 000€**. Ce montant a augmenté de 15% depuis 2011.

L'attribution de ces subventions donne lieu d'ailleurs à une concertation étroite entre les représentants de l'État, du mouvement sportif et des collectivités territoriales qui constituent les acteurs du développement du sport.

3) Une structure de loisirs accessible à tous qui concourt à la mixité sociale

Au-delà du sport, la piscine est avant tout un **lieu emblématique de démocratisation des loisirs et de mixité sociale**, et constitue en cela un équipement essentiel à la vie de la cité.

D'où l'enjeu d'en faire un lieu accessible à tous. Cette réalisation a permis de rendre l'ensemble du bâtiment accessible aux personnes souffrant de handicap et de repenser l'organisation de la chaîne du déplacement de façon à permettre l'accessibilité, dans sa totalité, aux personnes handicapées.

C'est une démarche exemplaire. Le complexe aquatique de la CASE a d'ailleurs obtenu le label « Tourisme et Handicap », qui récompense ses efforts en matière d'accueil de personnes à mobilité réduite.

Enfin, il faut aussi saluer la démarche de la CASE en faveur du retour à l'emploi des publics les plus fragiles au travers de la clause d'insertion qu'elle a intégrée dans ses marchés publics, ce qui a permis à des demandeurs d'emploi de longue durée de bénéficier de contrats de travail sur le chantier de ce complexe aquatique.

Je vous remercie.